

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Octobre 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT SUR LA  
SUBVENTION AU  
BREVET D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS  
D'ANIMATEUR  
(BAFA) ET AU  
BREVET D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE  
DIRECTEUR (BAFD) :  
ENTRE LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE SEINE  
SAINT DENIS ET LA  
VILLE DES LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL, Johanna BERREBI, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Mathias GOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-719300456-20231004-D103-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2023**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LA SUBVENTION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) ET AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD) : ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT DENIS ET LA VILLE DES LILAS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la Convention Territoriale Globale adoptée par la Ville (CM du 14/12/2022) et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) en 2022

**VU** la nouvelle formalisation des relations entre la CAF et ses partenaires

**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Il convient de signer la nouvelle convention n°22-016BT et d'en approuver les termes.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Approuve la signature de la Convention d'objectifs et de financement sur la subvention au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) entre la Caisse d'Allocations familiales de Seine Saint Denis et la ville des Lilas

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**ARTICLE 3 :** Dit que les recettes s'y rapportant seront inscrites au budget de la commune de l'année correspondante.

**ARTICLE 4 :** Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

  
**Lionel BENHAROUS**



Le secrétaire de Séance

  
**Patrick BILLOUET**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

**6 OCT. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).